

<http://www.infosud.org/spip.php?article7575>

Une marche pour la laïcité au Liban

مسيرة
العلمانيين
نحو المواطنة

من عين المرصية وصولاً إلى مبنى البرلمان
يوم الأحد ٢٥ نيسان ٢٠١٠ الساعة ١١:٠٠ صباحاً

Lebanese
Laïque Pride

FROM AIN EL MRAISSE HEADING TOWARD THE PARLIAMENT.
ON SUNDAY, APRIL 25, 2010 AT 11 AM. WE WILL BE

13 mars 10 - **En prévision de la marche pour la laïcité organisée à Beyrouth le 25 avril prochain, Alexandre Medawar, éditeur du supplément mensuel L'Orient littéraire, compare l'actuel système politique confessionnel avec l'esprit et la lettre de la Constitution libanaise.**

Beyrouth, Alexandre Medawar/CgNews - Lancé par un petit groupe de personne sans affiliation partisane et plutôt versé dans les activités culturelles, la Marche pour la laïcité au Liban (aussi appelée **Laïque Pride**) est un rassemblement civil de citoyens libanais qui, le dimanche 25 avril 2010, à 11h, marchera de Ain El Mraissé au Parlement pour la laïcité et pour l'application de la lettre et de l'esprit de la Constitution libanaise.

Trop souvent, la représentation qui est faite du Liban correspond à une collection de multiples confessions en équilibre délicat et en négociation permanente pour le partage du pouvoir. Trop souvent, on oublie que la Constitution est le seul texte reconnu par tous, qui fonde en tant que contrat social, aujourd'hui, la raison du « vivre ensemble » de tous les Libanais, « sans distinction ni préférence », c'est-à-dire indépendamment de leur affiliation confessionnelle - choisie ou non, revendiquée ou non -, de leur sexe, de leur ethnie ou de leur croyance personnelle.

Le préambule de la Constitution libanaise stipule que « Le Liban est une république démocratique, parlementaire, fondée sur le respect des libertés publiques et en premier lieu la liberté d'opinion et de conscience, sur la justice sociale et l'égalité dans les droits et obligations entre tous les citoyens sans distinction ni préférence. » L'article 7 de cette même Constitution précise que « Tous les Libanais sont égaux devant la loi. Ils jouissent également des droits civils et politiques et sont également assujettis aux charges et devoirs publics, sans distinction aucune. » Et l'article 9 garantit « ...le libre exercice des tous les rites religieux... et de tous les intérêts religieux de la population. »

Contrairement aux pratiques en cours basées sur le Pacte national de 1943 qui fait du Liban un état multiconfessionnel, et sur les Accords de Taëf en 1989 qui ont mené à la fin de la guerre civile, il n'est pas question dans la Constitution de répartition confessionnelle des sièges parlementaires, ni de la distribution sectaire des emplois dans l'administration, et encore moins dans les hautes fonctions de l'Etat. Il n'est pas question de confier le rôle de président de la république à un chrétien maronite, celui de Premier ministre à un sunnite et celui de Président de la Chambre à un chiite.

L'article 9 de la Constitution indique clairement la nature laïque de l'État libanais et, par conséquent, la nature laïque de la citoyenneté libanaise. Le Liban est donc un état républicain et laïque dans lequel tous les citoyens sont égaux. En théorie.

En pratique, le Liban est contrôlé par une oligarchie politique composée à majorité d'hommes d'affaire, de chefs communautaires, de descendants de familles féodales et

d'anciens chefs de milice qui se sont arrogé, dès les premiers jours de l'Indépendance du Liban, le droit régalien de distribuer les postes et les prébendes de l'État selon un marchandage confessionnel. Renégocié à chaque crise majeure de la courte histoire de la République libanaise, ce marchandage s'est établi hors du champ démocratique et, pire encore, en contradiction totale avec le texte de la Constitution.

En fait, les représentants de l'État n'ont jamais aménagé un statut civil qui permette aux citoyens libanais d'exister en dehors du statut personnel religieux. Aujourd'hui, au Liban, on ne peut être citoyen que si l'on appartient - d'abord - à une confession, puisque tous les actes légaux personnels (naissances, mariages, décès et héritages) sont inscrits dans des registres officiels établis sur une base confessionnelle.

Or il existe aujourd'hui des citoyens libanais - nombreux - qui adhèrent pleinement aux valeurs affichées de la Constitution républicaine, laïque et égalitaire. Ce sont des citoyens, croyants ou non, pratiquants ou non, qui ne se reconnaissent pas dans les pratiques sectaires et anticonstitutionnelles mises en place par l'oligarchie politique. Ce sont des citoyens qui réclament de pouvoir exercer leurs droits civiques et d'assumer tous leurs devoirs civiques, hors de toute référence confessionnelle, selon l'esprit et la lettre du texte de la Constitution. Ni plus, ni moins.

Ainsi, « la justice sociale et l'égalité dans les droits et obligations entre tous les citoyens sans distinction ni préférence » promulguées dans le préambule de la Constitution doit clairement s'appliquer à des questions comme le statut civil du mariage, le droit pour les femmes de transmettre leur nationalité, le droit de vote des citoyens libanais résidants à l'étranger, le droit pour tout citoyen d'être élu et de représenter ses électeurs hors de l'unique champ confessionnel ou, encore, le droit de postuler à un poste de l'administration sur la seule base de ses compétences.

En ce sens, le mouvement citoyen qui promeut la Laïque Pride n'est ni un mouvement synchrétique, ni une tentative de pacifier les relations entre les différentes confessions. Ce mouvement, par essence a-confessionnel et apolitique, réclame le rétablissement des droits citoyens énoncés dans la Constitution et largement ignorés par les représentants de l'État.

La marche, autorisée officiellement, est un premier pas pour réunir tous les individus et les groupements de la société civile qui soutiennent un Liban laïque. Les organisateurs veulent, à l'avenir, mieux faire connaître à tous les Libanais le texte qui fonde leur État et exiger - par des moyens juridiques et médiatiques - son application.

Alexandre Medawar est éditeur de L'Orient littéraire, le supplément littéraire mensuel du quotidien libanais L'Orient - Le Jour. Cet article a été écrit pour le Service de presse Common Ground (CgNews)